



Accueil des LAS1 PCSI et SVSE 2024-2025

Bienvenue à la Faculté des Sciences

1. **Accueil spécifique LAS**
2. **LAS SVSE : visite du campus en petits groupes à partir de 10h30**
3. **Réunion plénière avec tous les L1 SVSE à 13h, Amphi 5.01**



Numérotation des salles

« type de salle » « n° de bâtiment » . « n° de salle »



Exemple : TD 36.302

« salle de TD » « bâtiment 36 » . « salle numéro 302 »

*parmi les salles
de TD !*

Autres exemples :

- **A** 5.04 = **amphi** n°4 du bâtiment 5
- **TD** 5.004 = **salle de TD** n°4 du bâtiment 5 (≠ A 5.04 !)
- **SC** 1.01 = **salle de cours** n°1 du bâtiment 1
- **TD** 1.01 = **salle de TD** n°1 du bâtiment 1
- **TP** 35.2 = **salle de TP** n°2 du bâtiment 35

Rappel sur les licences avec accès santé

Les LAS sont, à côté du PASS, les autres voies d'accès aux **études de santé** :

Médecine

Maïeutique

Odonotologie

Pharmacie

(Kinésithérapie)

500 étudiants de LAS
1800 étudiant.e.s de PASS

co-organisées par les **Facultés de santé** (Médecine, Pharmacie...) et **une autre Faculté**.

Filières LAS en lien avec les Facultés de santé de Montpellier :

- PCSI, SVSE à la Faculté des sciences de Montpellier
- Droit, Economie, STAPS... dans d'autres Facultés de l'UM
- Psycho et MASHS à l'Université Paul Valéry
- Droit, Economie, Maths, PC, SVT à l'Université de Perpignan
- Droit, Psychologie, SV à l'Université de Nîmes

**La Faculté des Sciences (FdS), la Faculté de Médecine, de Pharmacie...
sont des composantes de l'Université de Montpellier.**

L'Université de Montpellier :

16 composantes de formation, 50 000 étudiants

75 laboratoires et structures de recherche

4500 enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs, personnels tech. et administratifs

500 millions € de budget annuel



La Faculté des Sciences (FdS) :

- 8 500 étudiants
- 10 départements (biologie-écologie, biologie-mécanismes du vivant, terre-eau-environnement, chimie, physique, mécanique, électronique-électrotechnique-automatique, informatique, mathématiques, langues)

Votre inscription et l'organisation de votre première année



Votre inscription à l'université :

1. Le portail que vous avez choisi sur Parcoursup (LAS1 PCSI ou LAS1 SVSE) a déterminé votre **inscription administrative (IA)** (possible jusqu'au **30 septembre**)
2. Le choix du contenu précis de chaque semestre et constitue votre **inscription pédagogique (IP)**

L'inscription pédagogique se fait à chaque semestre : elle est **obligatoire** et **définitive** (pas de changement *a posteriori*).

A l'issue de son IP, chaque étudiant est affecté dans un groupe. Il n'est **pas autorisé de changer de groupe ni de suivre les cours d'un autre groupe**



Tous les étudiants ayant une Inscription Administrative (IA) à l'Université de Montpellier ont un **compte informatique** et une adresse e-mail institutionnelle de la forme :

prenom.nom@etu.umontpellier.fr

à utiliser **impérativement** pour les contacts avec les enseignants, les services de scolarité, etc.

Accès à l'Espace Numérique de Travail (ENT) étudiant :

- inscription pédagogique (application IPWeb),
- ressources pédagogiques (Moodle, services en ligne...),
- convocations examens et notes, etc.

Accès aux ordinateurs des salles informatisées de la FDS

- pour les cours et libre service
- même identifiant et mot de passe que pour l'ENT.



Les années universitaires sont découpées en semestres :

L1 = S1 + S2 ; L2 = S3 + S4, etc.

- semestres « impairs » : 2 septembre – 20 décembre 2024
- semestres « pairs » : 20 janvier – 6 mai 2025
- périodes d'examens (contrôles terminaux) : 6 – 17 janvier 2025 (session 1 des semestres impairs), 13 – 23 mai 2025 (session 1 des semestres pairs), 10 – 27 juin 2025 (session 2).

Chaque semestre est composé d'« **Unités d'Enseignement** » (UE) ayant des **intitulés** (nom) et des **codes** qui permettent de les repérer (*exemple* : « Des molécules aux cellules » = [HAV101V](#)), avec de Cours Magistraux (CM), des Travaux Dirigés (TD) ou Pratiques (TP), éventuellement des sorties Terrain.

Votre année de LAS 1 comprend deux parties :

- la **majeure** (votre licence), début des enseignements : **9 septembre 2024**
- la **mineure (santé)**, début des enseignements : **3 septembre 2024**



Une LAS1 est une L1 d'une licence "classique" (PCSI ou SVSE), **aménagée** pour y inclure la **mineure santé**.

Une LAS1 permet donc à la fois de présenter sa candidature en **MMOP** (et éventuellement **K**) mais aussi de progresser dans une Licence en sciences.

À partir de la LAS2, il n'y a plus d'enseignements spécifiques de santé : vous suivez les mêmes enseignements que les autres étudiants*

** sauf si vous devez repasser les épreuves de tout ou partie de la mineure santé*



Chaque UE permet d'acquérir un certain nombre de **crédits ECTS**
(ECTS = European Credit Transfert System)

Valider une année universitaire nécessite d'obtenir **60 ECTS**.

Attention ! En LAS1 PCSI et SVSE, il y a plus d'ECTS au semestre 1 qu'au semestre 2

- En LAS1, **48** ECTS correspondent à la majeure (PCSI, SVSE) et **12** ECTS à la mineure santé
- Les **UE de la majeure** sont enseignées **en présentiel** par les enseignants-chercheurs de la FdS
- L'**UE de la mineure**, commune à tous les LAS, est enseignée **en distanciel** au **semestre 1** par les enseignants des facultés de santé. Les documents sont accessibles via l'ENT si vous êtes inscrit·e·s (IA + IP). Un tutorat est assuré par des étudiants de l'ATSM.



Chaque UE peut être évaluée par :

- un contrôle terminal (CT), avec 2 sessions (en cas d'échec) avec ou non du contrôle continu (CC)
- du contrôle continu intégral (CCI), constitué de plusieurs évaluations qui peuvent être de natures différentes.

Les « **modalités de contrôle des connaissances** » (MCC) précisent coefficients et mode de calcul.

- Réussite à une UE (note $\geq 10/20$) = **acquisition des ECTS**
- Toute UE acquise l'est **définitivement**, y compris sa **note**
- Selon les portails, il y a des mécanismes de compensation (semestrielle et/ou annuelle)
- 60 ECTS acquis = passage en année supérieure... sinon : redoublement

L'accès à MMOP (et K)



La candidature en MMOP pour les LAS1

Tous les LAS ont le droit à **deux candidatures** en MMOP, qui peuvent être déposées à partir de la L1, jusqu'à la L3.

Les places disponibles dans les 4 filières **MMOP** à la rentrée 2025-2026 sont réparties entre 3 **groupes de parcours** :

- PASS (sites de Montpellier & Nîmes)
- Tous LAS1 Nîmes - Montpellier - Perpignan
- Tous LAS2 & LAS3 Nîmes - Montpellier - Perpignan

La répartition de l'année est arrêtée avant la fin du mois de septembre.

Il n'y a donc **pas de places attribuées spécifiquement** à la LAS1 PCSI, à la LAS1 SVSE, etc.

LAS1 2023-24	Médecine	40	79 places
	Maïeutique	6	
	Odontologie	3	
	Pharmacie	30	

Depuis l'an dernier, quelques places sont ouvertes pour les LAS1 à l'IFMK (Institut de Formation en Masso Kinésithérapie) de Montpellier.

Les modalités de candidature sont les mêmes que pour les 4 filières de santé.

Vous n'avez droit à une seconde candidature en Kiné que si vous avez postulé en Kiné dès la LAS1.

*Attention ! D'autres étudiants en L1 PCSI ou SVSE préparent **spécifiquement** l'accès à Kiné. Ces étudiants sont dans une filière spécifique Kiné, et les règles qui s'appliquent à eux ne sont pas les mêmes que les vôtres*

La candidature en MMOP(K) pour les LAS

La candidature passe par trois grandes phases :

1. Pour pouvoir être déposée, votre candidature doit d'abord être **recevable**,
2. Les candidatures recevables sont ensuite **interclassées** sur la base des résultats du premier semestre.
3. Les candidat·e·s ayant une note d'interclassement supérieure à une **note seuil** seront convoqué·e·s à deux **oraux**.

La note finale est la somme pondérée* de la note d'interclassement avant les oraux et de la note des deux oraux. Les candidats sont classés en fonction de cette note finale (de la meilleure à la moins bonne).

** L'an dernier, les oraux comptaient pour 20% de la note finale mais il est envisagé de passer à 30% pour suivre les recommandations du ministère (décret du 5 juillet 2024). Cela sera décidé en cours d'année.*

Recevabilité, interclassement, note seuil : qu'est-ce que c'est ?

Recevabilité :

Pour que votre candidature en MMOP soit **recevable**, il faut remplir deux conditions :

1. Avoir validé **avant la candidature chacune** des 3 parties (note $\geq 10/20$ à chacune) de l'UE de santé commune
2. Valider **l'année de la candidature (60 ECTS) en première session** (éventuellement par compensation)



En 2023-2024, sur 487 LAS1, 99 étudiant.e.s ont validé l'UE de santé commune en session 1 (dont seulement 5 PCSI et 25 SVSE). Parmi ces 99 LAS1, 6 n'ont pas validé l'année en session 1 et n'ont donc pas pu présenter leur candidature.

Recevabilité, interclassement, note seuil : qu'est-ce que c'est ?

Interclassement :

Il y a environ 500 étudiant.e.s de LAS1 dans un grand nombre de Licences (PCSI, SVSE, STAPS, Psycho, Droit, Maths, SVT, etc.).

Ces enseignements sont très différents, hors UE de santé commune : il n'est donc pas possible de comparer simplement leurs moyennes.

Une **note d'interclassement** est donc calculée pour comparer les performances des étudiant.e.s indépendamment de leur LAS1.

Principe de base : un.e étudiant.e est d'autant plus performant.e dans sa LAS1 que sa moyenne est supérieure à la moyenne de l'ensemble des étudiants de sa Licence d'adossement.



Le calcul de la note d'interclassement

La note d'interclassement est la moyenne pondérée de la note de la mineure santé (**12 ECTS**) et d'une note calculée sur des UE de la majeure comptant pour **18 ECTS** du **Semestre 1**

HAC101C	Chimie générale 1	4
HAP101P	Physique Générale	6
HAC102C	Chimie générale 2 - Partie 1	2
HAC104C	Chimie générale 2 - Partie 2	2
HAV101V	De la molécule aux cellules	4

PCSI
profil Chimie

PCSI
profil Physique
- Méca - EEA

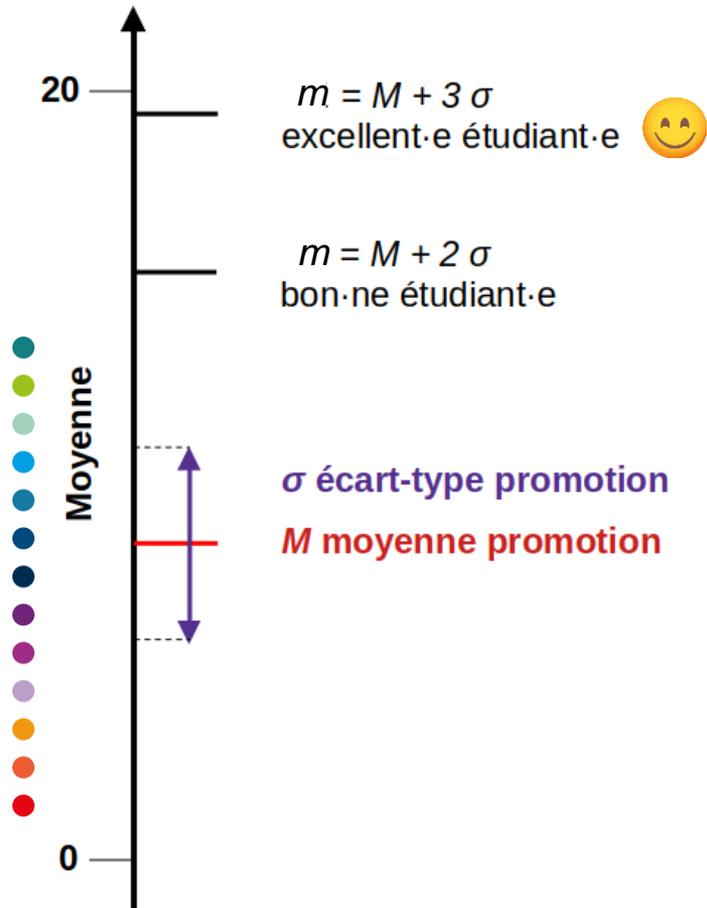
HAC101C	Chimie générale 1	4
HAP101P	Physique Générale	6
HAS103H	Calculus pour PCSI	4
HAE101E	Electronique 1	4

HAV101V	De la molécule aux cellules	4
HAV105C	Chimie générale 1	6
HAV107B	Des cellules aux organismes	4
HAV109X	Méthodes calculatoires	4

SVSE



Le calcul de la note d'interclassement



La partie de la note calculée sur 18 ECTS de la majeure dépend de votre moyenne m , mais aussi de la moyenne M et de l'écart-type σ des notes de toute votre promotion en L1.



Le calcul de la note d'interclassement

Pour assurer l'équité entre les étudiant.e.s, la note portant sur les 18 ECTS de la majeure est *normalisée* pour pouvoir être comparée à celles des **autres LAS1**. La note normalisée **N** est calculée comme suit :

$$N = 10 + (m - M) / (\sigma \times \text{coefficient})$$

- **M**, **σ** et **m** sont respectivement la moyenne et l'écart-type de votre promotion de L1 (LAS1 et non LAS1 mélangés) et votre moyenne.
- Le **coefficient** sert à garantir que la note **N** est entre 0 et 20.

Ces calculs sont faits par des statisticiens de la Faculté de Pharmacie (les autres Facultés ne font que transmettre les résultats des étudiants).

Il n'est pas possible de connaître le coefficient avant que toutes les notes de tous les LAS1 soient disponibles. Vous ne pouvez pas donc pas calculer votre note d'interclassement.

Explication détaillée :
(page web de la Faculté de
Médecine dédiée aux LAS)



Le calcul de la note d'interclassement



Les UE qui ne font pas partie de l'interclassement ne doivent pas être négligées car elles entrent dans le calcul des moyennes semestrielle et annuelle.



Il faut valider
l'année en session 1
pour que la candidature
à MMOPK soit recevable

Recevabilité, interclassement, note seuil : qu'est-ce que c'est ?

Des épreuves de substitution (rattrapage) peuvent être proposées par les enseignants :

- en cas d'absence justifiée à un contrôle continu,
- ou en cas d'aménagement d'études (étudiant.e.s salarié.e.s, raisons de santé, sportif.ve.s de haut niveau, etc)

mais pas pour les LAS...



Bénéficier d'une épreuve de substitution dans une UE entrant dans le calcul de la note d'interclassement entraîne l'irrecevabilité de la candidature à MMOPK.

En cas d'aménagement particulier d'études, *il faut impérativement demander à être évalué.e en contrôle terminal* (seule possibilité pour pouvoir déposer une candidature recevable à MMOP)

Recevabilité, interclassement, note seuil : qu'est-ce que c'est ?

Note seuil :

Le jury MMOP **peut** décider d'une **note seuil** : si la note d'interclassement avant les oraux est inférieure à cette note seuil, votre candidature, même recevable, peut être refusée et vous n'êtes pas convoqué·e aux oraux.

Cela n'a encore jamais été appliqué en LAS1 jusqu'à présent.

La décision du jury MMOP concernant la note seuil intervient en **juin**.



**Le jury MMOP est souverain.
La décision d'imposer ou non
une note-seuil ne dépend que
de lui**

Suis-je obligé·e de déposer ma candidature cette année ?

Contrairement au PASS, l'inscription en LAS ne vaut pas candidature.

Vous choisirez au mois de mars (environ) de déposer ou non votre candidature en MMOPK : vous connaîtrez alors déjà vos résultats du semestre 1, y compris à l'UE de santé commune et pourrez donc, si vous le souhaitez, essayer de jauger de vos chances de succès cette année.

Attention (rappel) : vous n'aurez pas connaissance de votre note d'interclassement avant les oraux.

Les années passées, le nombre de candidatures recevables en LAS1 était supérieur *de très peu* au nombre de places offertes en MMOP (2023-24 : 93 recevables pour 79 places). Pour les candidatures recevables, les chances d'accéder à MMOP étaient donc élevées ($\geq 80\%$ en 2023-24).

Votre candidature n'est pas décomptée si...

- votre candidature n'est pas recevable (UE de santé pas totalement validée ou année pas validée en session 1)
- ou si vous ne déposez pas votre candidature

Votre candidature est décomptée si...

- votre candidature est recevable mais votre note d'interclassement avant les oraux est inférieure à la note seuil
- ou si vous êtes convoqué·e aux oraux mais n'obtenez pas de place en MMOPK

Si vous n'accédez pas à une filière de santé à l'issu de la LAS1...

- ... **parce que vous n'avez pas validé la LAS1** : vous devrez redoubler en **L1** (vous n'êtes alors plus considéré comme étudiant.e de LAS cette année-là). Il ne vous sera possible de présenter votre candidature en MMOP qu'à partir de la LAS2 (vous "redevenez" étudiant de LAS lors de votre passage en 2e année). Vous ne pourrez pas non plus valider les parties de l'UE de santé qui vous manquent avant d'être en LAS2.
- ... **parce que votre candidature n'était pas recevable, que vous n'avez pas déposé votre candidature ou que votre classement était insuffisant *mais que votre LAS1 est validée*** : vous avez accès à la LAS2 et le droit de présenter à nouveau votre candidature dès l'année suivante.



Quelle stratégie adopter pour réussir ?

- La note d'interclassement est calculée à partir des notes du **premier semestre** : il faut être performant **tout de suite** et donc se mettre au travail **immédiatement** !
- La validation de l'UE de santé commune est un **gros obstacle** : ne prenez pas de retard dans les apprentissages à distance et utilisez au maximum le tutorat en santé proposé par l'ATSM
- Même si le classement est individuel, travailler en groupe est un bon moyen de réussir
- La charge de travail est **très importante** : il est essentiel d'organiser soigneusement son travail dans la semaine, dans le semestre et dans l'année
- Ne vous épuisez pas : préservez des moments de détente pour tenir le rythme de travail durant l'année.



Les résultats des LAS1 2023-24

Filière LAS	Inscrits	Mineure validée	Admis
PCSI	71	5 (7%)	3 (4%)
SVSE	80	25 (31%)	21 (26%)
<i>Toutes LAS1 (Mtp-Nîmes-Perpi)</i>	487	99 (20%)	78 (16%)

Répartition des admis FDS

Médecine	Maïeutique	Odonto.	Pharma.	Kiné
12	1	1	7	3

Rang du dernier admis

Médecine	Maïeutique	Odontologie	Pharmacie	Kinésithérapie
48	85	3	92	89



Les LAS1 dépendent à la fois de la FDS pour la majeure et des facultés de santé pour tout ce qui relève de l'accès en MMOP (jury, classement...)

Pour des questions, il faut contacter...

- les enseignants, pour les UE de la majeure (contenu, déroulement...) : prenom.nom@umontpellier.fr ou en fin de cours
- les responsables des L1, pour les MCC, la compensation, l'organisation : fds.dir-etudesL1.PCSI@umontpellier.fr / fds.dir-etudesL1.SVSE@umontpellier.fr
- la scolarité L1 pour les problèmes administratifs : fds.L1@umontpellier.fr
- le bureau du PASS pour la sélection MMOP, l'UE de la mineure santé : pass-bureau@umontpellier.fr

Enseignant coordinateur des LAS pour la FDS :

Frédéric LEMOIGNO

fds-LAS.resp-etudes@umontpellier.fr



Les différentes sources d'information

Le **site de la Faculté des sciences** contient de nombreuses informations pour tou•te•s les étudiant•e•s de la FdS : calendrier universitaire, périodes d'examen et de vacances, accès aux formulaires administratifs (statut de sportif de haut-niveau, étudiant salarié, etc).



The screenshot shows the website for the Faculty of Sciences at Montpellier University. The browser address bar displays 'sciences.edu.umontpellier.fr'. The navigation menu includes: 'Qui sommes-nous?', 'Offre de formation', 'Inscriptions Candidatures', 'Espace étudiants', 'Personnels', 'Relations Internationales', 'Stages et Alternance', 'Relations Entreprises', and 'Anglais'. The main banner features the text 'FACULTÉ DES SCIENCES' and the phone number 'N° 3.14159265...'. Below the banner is a large advertisement for 'Inscriptions Administratives 2024 - 2025' with the following details:

- Démarrage Inscriptions Licence : 8 juillet 2024 *
- Démarrage Inscriptions Master : 2 juillet 2024 *
- * Attention consultez les dates exactes en cliquant sur notre bandeau

Below the advertisement, it states: 'SEMAINE DE PRÉ-RENTRÉE DES LICENCES 1ÈRE ANNÉE DU 2 AU 6 SEPTEMBRE 2024'. At the bottom, a note reads: 'Attention : Vous allez recevoir sur votre adresse mail institutionnelle présente sur votre certificat de scolarité, un mail de rendez-vous pour votre pré-rentree. Pensez à vérifier votre boîte mail à partir du 26 août.'



Deux pages importantes pour retrouver la majorité des informations :

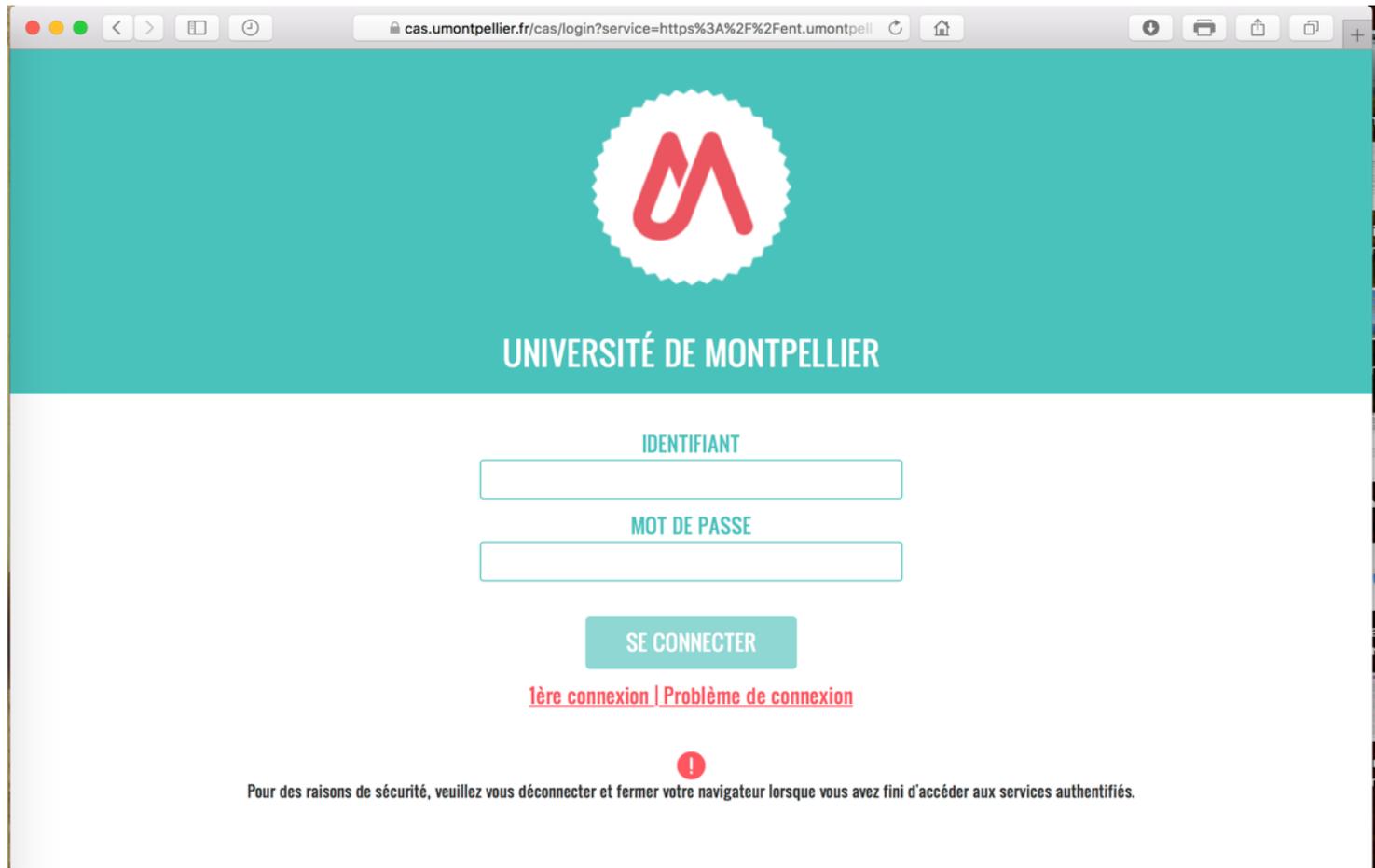
- **La page LAS du site de la Faculté de Médecine** : calendrier des épreuves, places attribuées aux différents groupes de parcours (affichées avant la fin du mois de septembre).



- **La page LAS du site de la Faculté des Sciences** : elle reprend l'essentiel des informations du site de la Faculté de Médecine et ajoute des informations spécifiques aux LAS de la FDS.



ent.umontpellier.fr



cas.umontpellier.fr/cas/login?service=https%3A%2F%2Fent.umontpell



UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

IDENTIFIANT

MOT DE PASSE

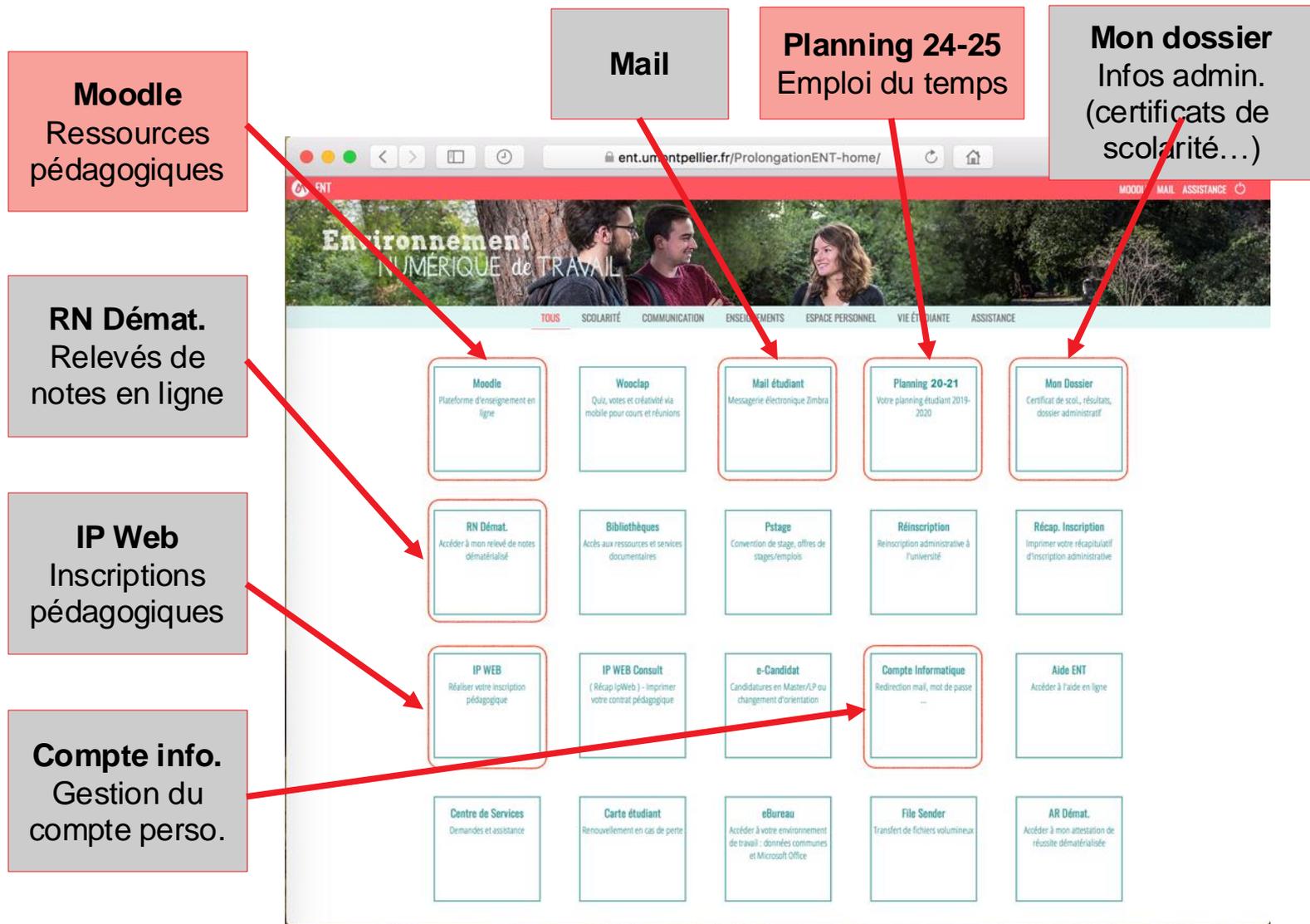
SE CONNECTER

[1ère connexion](#) | [Problème de connexion](#)

! Pour des raisons de sécurité, veuillez vous déconnecter et fermer votre navigateur lorsque vous avez fini d'accéder aux services authentifiés.



L'Espace Numérique de Travail (ENT)



Moodle : la plateforme pédagogique de l'UM



Moodle UM

Accueil Tableau de bord Mes cours Tous les cours Aide Vidéo ENT

Q 🔔 6 HM

Moodle UM - Plateforme pédagogique de l'Université de Montpellier

Accueil Banque de questions

Actualités

Inscrivez-vous au [parcours d'auto-formation à l'évaluation](#) par les pairs proposé dans le cadre du projet [Pair'sEval](#) qui vise à développer l'usage de l'évaluation par les pairs.

Cours

-  [Tous mes cours](#)
-  [Créer un cours](#)
-  [Catalogue de cours](#)
-  [Recherche de cours](#)

Guides & assistance

Demande d'assistance, parcours d'autoformation, tutoriels

[Consulter](#)



RAPPEL



Il n'y a *aucun enseignement en présentiel* dans l'UE commune de la *mineure santé*.

Tous les contenus, notamment les vidéos des CM et TD, sont disponibles *uniquement* sur Moodle, accessibles uniquement si vous avez procédé à une inscription *complète* (IA + IP).

Consulter son emploi du temps

RECHERCHE FR

LISTE DES RESSOURCES

Nom

- 📁 Groupes Etudiants
- ▶ 📁 Epum
- ▶ 📁 Fde
- ▶ 📁 Fds
- ▶ ***consultation des planifications h
- ▶ 1- [A NE PAS UTILISER !!!!] Nouve
- ▶ Semestre 1 2022-2023 [NE PAS TR
- ▶ DU
- ▶ Groupe ENSCM
- ▶ L1 [OK]
- ▶ * Double L1 Info Maths [OK]
- ▶ * L1 APP-Bio [OK]
- ▶ * L1 CUPGE [OK]
- ▶ * L1 Portail Informatique [O
- ▶ * L1 SVSE [OK]
- ▶ L1 SVSE - Série 1 [OK]
- ▶ SVSE S1GA / L1 SV
- ▶ SVSE S1GB / L1 SV
- ▶ SVSE S1GC / L1 SV
- ▶ SVSE S1GD / L1 SV
- ▶ SVSE S1GE / L1 SV
- ▶ SVSE S1GF / L1 SV
- ▶ L1 SVSE - Série 2 [OK]
- ▶ Série 3 [OK]

	S37-12 sept. 22													
	Lundi 12/09/2022	Mardi 13/09/2022	Mercredi 14/09/2022	Jeudi 15/09/2022	Vendredi 16/09/2022	Samedi 17/09/2022	Dimanche 18/09/2022							
07h30														
08h00														
08h30			● HAT103T Série 1 CM Amphi 5.02 Montpellier / Triolet / 05 / 2 L1 SVSE - Série 1 [OK] <i>Sciences pour l'environnement</i>	● HAV105C Série 1 CM Amphi 5.04 Montpellier / Triolet / 05 / 2 WINUM JEAN YVES L1 SVSE - Série 1 [OK]	● HAV102P Série 1 + PEIP B CM Amphi 5.02 Montpellier / Triolet / 05 / 2 CIPELLETTI LUCA L1 SVSE - Série 1 [OK]									
09h00														
09h30														
10h00				● HAV107B Série 1 CM Amphi 5.06 Montpellier / Triolet / 05 / 2 L1 SVSE - Série 1 [OK] <i>Des cellules aux organismes</i>										
10h30														
11h00														
11h30														
12h00					● HAT103T Série 1 CM Amphi 5.02 Montpellier / Triolet / 05 / 2 L1 SVSE - Série 1 [OK] <i>Sciences pour l'environnement</i>									
12h30														
13h00														
13h30														
14h00														
14h30														
15h00		● HAV105V CM Amphi 5.02 Montpellier / Triolet / 05 / 2 JAY ALLEMAND CHRISTIAN SVSE S1GA / L1 SVSE Série 1 - Gr. A	● HAV108B Série 1+PEIP B CM Amphi 5.02 Montpellier / Triolet / 05 / 2 GIRARD VINCENT L1 SVSE - Série 1 [OK]		● HAV105V CM Amphi 5.02 Montpellier / Triolet / 05 / 2 TOUSCH DIDIER SVSE S1GA / L1 SVSE Série 1 - Gr. A									
15h30														
16h00														
16h30														
17h00	● HAV101V SVSE Série 1 + PEIP B CM Amphi 5.01 Montpellier / Triolet / 05 / 2 LIGNOT JEHAN-HERVE PEIP.R1.BIO.TOUS	● HAV109X Série 1 CM Amphi 5.03 Montpellier / Triolet / 05 / 2 RAMIREZ ALFONSIN JORGE L1 SVSE - Série 1 [OK]												
17h30														
18h00														
18h30														
19h00														
19h30														
20h00														
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche							
<	S34-22 août 22	S35-29 août 22	S36-05 sept. 22	S37-12 sept. 22	S38-19 sept. 22	S39-26 sept. 22	S40-03 oct. 22	S41-10 oct. 22	S42-17 oct. 22	S43-24 oct. 22	S44-31 oct. 22	S45-07 nov. 22	S46-14 no	>



facebook

Adresse e-mail ou télég

Mot de passe

Se connecter

Informations de compte oubliées ?

ASSOCIATION DU TUTORAT SANTÉ DE MONTPELLIER



L'ATSM est une association d'étudiants de la 2ème à la 4ème année de Médecine, Maïeutique et Odontologie, **recrutés et formés par les enseignants-chercheurs de l'Université de Montpellier.**

Travaillant en continu et en lien étroit avec les équipes pédagogiques, les services proposés par le tutorat se veulent **qualitatifs et exhaustifs, mais surtout gratuits** pour les étudiants de PASS et de LAS.



Tout au long de l'année et en collaboration avec les professeurs, l'association propose **des séances d'entraînement** sur des QCMs et des **séances explicatives et méthodologiques**, des **colles communes**, un **examen blanc** à l'issue de chaque semestre, un **accompagnement psychologique**, des événements axés sur le bien-être étudiant et la santé mentale. Les conseils sont à



Tutorat Santé Montpellier

9,3 K J'aime · 10 K followers

Publications

À propos

Photos

Vidéos

...

Intro

Association étudiante à but non lucratif visant à préparer les étudiants en PASS et LAS aux examens.

Page · Centre d'intérêt



Tutorat Santé Montpellier

24 août, 09:30 ·

...

[SOIRÉE POST-SPR]

Bonsoir

C'est l'heure de vous présenter la mythique soirée Post-SPR ! Il est de coutume pour les PASS et LAS de se détendre après une journée entière de colle commune, qui plus est la première colle de l'année. Nous vous attendons donc nombreux à cette soirée qui VOUS est





Des questions ?

